

INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT

DE LA VILAINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mercredi 23 Février 2011

A 9 h 00- à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le Mercredi 23 Février 2011 à 9 h 00 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur BOURRU Directeur Général Adjoint du Conseil Général du Morbihan

Absents excusés :

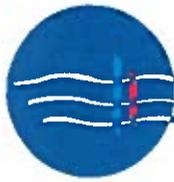
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Monsieur PAILLOT, Payeur Départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mercredi 23 Février 2011

A 9 h 00 – à LA ROCHE BERNARD

II- QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

4. – Budget annexe Eau Potable – Exercice 2010 : Affectation du Résultat

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes de l'exercice 2010 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un résultat excédentaire de la section d'investissement de : 3 991 993.33 €
- Un résultat excédentaire de la section d'exploitation de : 2 501 809.82 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 256 102.90 €
- En recettes, pour un montant de : 72 000.00 €

Le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section d'exploitation, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2010, d'une part en réserve, d'autre part en report en section d'exploitation pour les montants suivants :

- Compte 1068 : excédent capitalisé : 2 251 628.82 €
- Compte 002 : excédent reporté : 250 181.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- Décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation tel que proposé.

Pour extrait conforme
Le Président,

Y. MAHE